

No. de résolution
ou annotation



Commission scolaire
du Chemin-du-Roy

Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 24 septembre 2008

À une séance ordinaire du COMITÉ EXÉCUTIF de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy dûment convoquée et tenue au centre administratif du 1515, rue Sainte-Marguerite, Trois-Rivières, ce **vingt-quatre septembre deux mille huit**, à 19 heures, formant quorum sous la présidence de monsieur Roland Auclair, sont présents :

LES COMMISSAIRES

Christian Daigneault
Pierre-André Dupont

Gilles Isabelle
Yvon Lemire

LES COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LE COMITÉ DE PARENTS

Claude Alarie

Julie Morneau

ABSENCES MOTIVÉES

Stéphane Poirier
Alain Saulnier

SONT AUSSI PRÉSENTS

Michel Morin	Directeur général
Hélène Corneau	Directrice générale adjointe
Jean Huard	Directeur général adjoint
Claudine Thivierge	Secrétaire générale
Alain Bastien	Directeur des ressources financières et matérielles
Bernard Dufourd	Directeur des services éducatifs en formation professionnelle et continue
Serge Hamel	Directeur des services éducatifs au secteur jeunes
Richard Lampron	Directeur de l'informatique et du transport scolaire
Manon Beaudry	Chef de secrétariat à la direction générale

CONSTATATION DU QUORUM

Madame Claudine Thivierge, secrétaire générale, constate le quorum.

Monsieur Roland Auclair, président, souhaite la bienvenue aux membres du Comité exécutif et aux cadres.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-CE/08-09-24

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE ALARIE, COMMISSAIRE, que l'ordre du jour de la présente assemblée soit adopté compte tenu de l'ajout suivant :

Dépôt de documents : Rapports du comité de vérification des comptes – juillet 2008 et août 2008

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 11 JUIN 2008

02-CE/08-09-24

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE-A. DUPONT, COMMISSAIRE, que le procès-verbal de la rencontre du 11 juin 2008 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

LA FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE TROIS-RIVIÈRES

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière de La Fondation du Centre



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 24 septembre 2008

hospitalier régional de Trois-Rivières par la participation à une soirée Ballroom privée – Les Grandes Soirées du Groupe Investors au profit de la 3^e édition du Téléthon de la Fondation du CHRTR en date du 25 octobre 2008;

CONSIDÉRANT le cadre de référence des demandes de contributions financières liées à une représentation des commissaires;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Commission scolaire d'être représentée à cette activité;

03-CE/08-09-24

IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ISABELLE, COMMISSAIRE de faire l'acquisition de deux (2) billets à raison de 100,00 \$ par billet pour la participation à cette soirée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FONDATION LES AMIS DES ESTACADES

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière de La Fondation Les Amis des Estacades par la participation à une soirée Découverte à l'Italienne le mardi 30 septembre 2008;

CONSIDÉRANT le cadre de référence des demandes de contributions financières liées à une représentation des commissaires;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Commission scolaire d'être représentée à cette activité;

04-CE/08-09-24

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE-A. DUPONT COMMISSAIRE, de faire l'acquisition de deux (2) billets à raison de 100,00 \$ par billet pour la participation à cette soirée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESCISIONS DE RÉOLUTION – NON-RENGAGEMENTS

CONSIDÉRANT la résolution 154-CE/08-05-21 confirmant le non-renouvellement, à compter du 1^{er} juillet 2008, de madame Nathalie Chabot, en raison d'un surplus de personnel;

CONSIDÉRANT la révision des besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2008-2009;

05-CE/08-09-24

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE ALARIE, COMMISSAIRE, que la résolution 154-CE/08-05-21 soit rescindée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT la résolution 156-CE/08-05-21 confirmant le non-renouvellement, à compter du 1^{er} juillet 2008, de monsieur Philippe Corduant, en raison d'un surplus de personnel;

CONSIDÉRANT la révision des besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2008-2009;

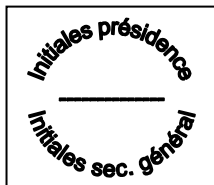
06-CE/08-09-24

IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ISABELLE, COMMISSAIRE, que la résolution 156-CE/08-05-21 soit rescindée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT la résolution 157-CE/08-05-21 confirmant le non-renouvellement, à compter du 1^{er} juillet 2008, de monsieur Patrick Lamontagne, en raison d'un surplus de personnel;

CONSIDÉRANT la révision des besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2008-2009;



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 24 septembre 2008

07-CE/08-09-24

IL EST PROPOSÉ PAR JULIE MORNEAULT, COMMISSAIRE, que la résolution 157-CE/08-05-21 soit rescindée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL ENSEIGNANT - ENGAGEMENTS

CONSIDÉRANT les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2008-2009;

CONSIDÉRANT la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

08-CE/08-09-24

IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ISABELLE, COMMISSAIRE, que madame Véronique Beauchamp soit engagée à titre d'enseignante en adaptation scolaire à l'école Chavigny, et ce, du 25 août 2008 au 30 juin 2009.

Que cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2008-2009;

CONSIDÉRANT la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

09-CE/08-09-24

IL EST PROPOSÉ PAR CHRISTIAN DAIGNEAULT, COMMISSAIRE, que madame Nathalie Bellerive soit engagée à titre d'enseignante au primaire à l'école primaire Louiseville, et ce, du 25 août 2008 au 30 juin 2009.

Que cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2008-2009;

CONSIDÉRANT la clause 13-7.24 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers en formation professionnelle;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

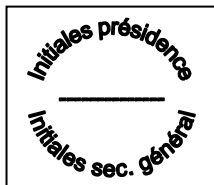
10-CE/08-09-24

IL EST PROPOSÉ PAR JULIE MORNEAULT, COMMISSAIRE, que monsieur Paul-Émile Boudreau soit engagé à titre d'enseignant en soudage au centre de formation professionnelle Qualitech, et ce, du 25 août 2008 au 30 juin 2009.

Que cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2008-2009;



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 24 septembre 2008

CONSIDÉRANT la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

11-CE/08-09-24

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE-A. DUPONT, COMMISSAIRE, que madame Karine Dumas soit engagée à titre d'enseignante au primaire à l'école alternative Saint-Sacrement, et ce, du 25 août 2008 au 30 juin 2009.

Que cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2008-2009;

CONSIDÉRANT la clause 11-7.14 C) de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers au Centre d'éducation des adultes du Chemin-du-Roy;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

12-CE/08-09-24

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE ALARIE, COMMISSAIRE, que madame Isabelle Duplessis soit engagée à titre d'enseignante en mathématiques au Centre d'éducation des adultes du Chemin-du-Roy, et ce, du 25 août 2008 au 30 juin 2009.

Que cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2008-2009;

CONSIDÉRANT la clause 13-7.24 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers en formation professionnelle;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

13-CE/08-09-24

IL EST PROPOSÉ PAR YVON LEMIRE, COMMISSAIRE, que monsieur Denis Gilbert soit engagé à titre d'enseignant en électricité de construction au centre de formation professionnelle Qualitech, et ce, du 25 août 2008 au 30 juin 2009.

Que cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

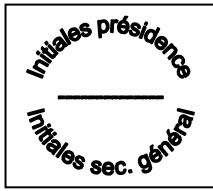
CONSIDÉRANT les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2008-2009;

CONSIDÉRANT la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

14-CE/08-09-24

IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ISABELLE, COMMISSAIRE, que madame Karina Gouin soit engagée à titre d'enseignante en adaptation scolaire à l'école Chavigny, et ce, du 25 août 2008 au 30 juin 2009.



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 24 septembre 2008

Que cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2008-2009;

CONSIDÉRANT la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

15-CE/08-09-24

IL EST PROPOSÉ PAR CHRISTIAN DAIGNEAULT, COMMISSAIRE, que madame Jacinthe Harvey soit engagée à titre d'enseignante au primaire à l'école Sainte-Thérèse, et ce, du 25 août 2008 au 30 juin 2009.

Que cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2008-2009;

CONSIDÉRANT la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

16-CE/08-09-24

IL EST PROPOSÉ PAR JULIE MORNEAULT, COMMISSAIRE, que madame Nancy Labonté soit engagée à titre d'enseignante au primaire à l'école du Bois-Joli, et ce, du 25 août 2008 au 30 juin 2009.

Que cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2008-2009;

CONSIDÉRANT la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

17-CE/08-09-24

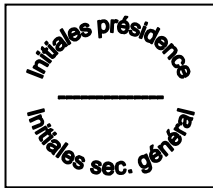
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE-A. DUPONT, COMMISSAIRE, que madame Patricia Legendre soit engagée à titre d'enseignante au primaire à l'école Saint-Paul, et ce, du 25 août 2008 au 30 juin 2009.

Que cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2008-2009;

CONSIDÉRANT la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;



18-CE/08-09-24

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE ALARIE, COMMISSAIRE, que madame Annie Lemieux soit engagée à titre d'enseignante au primaire à l'école Saint-Paul, et ce, du 25 août 2008 au 30 juin 2009.

Que cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2008-2009;

CONSIDÉRANT la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

19-CE/08-09-24

IL EST PROPOSÉ PAR YVON LEMIRE, COMMISSAIRE, que madame Nathalie Loisel soit engagée à titre d'enseignante au primaire au pavillon Beau-Soleil, et ce, du 25 août 2008 au 30 juin 2009.

Que cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2008-2009;

CONSIDÉRANT la clause 13-7.24 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers en formation professionnelle;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

20-CE/08-09-24

IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ISABELLE, COMMISSAIRE, que monsieur Pierre Massicotte soit engagé à titre d'enseignant en charpenterie-menuiserie au centre de formation professionnelle Qualitech, et ce, du 25 août 2008 au 30 juin 2009.

Que cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2008-2009;

CONSIDÉRANT la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;

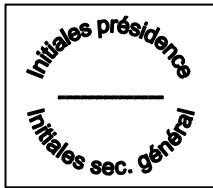
CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

21-CE/08-09-24

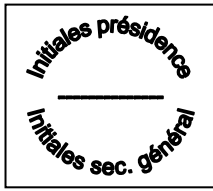
IL EST PROPOSÉ PAR CHRISTIAN DAIGNEAULT, COMMISSAIRE, que madame Josée Paquette soit engagée à titre d'enseignante au primaire à l'école Belle-Vallée, et ce, du 25 août 2008 au 30 juin 2009.

Que cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



- 22-CE/08-09-24
- CONSIDÉRANT les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2008-2009;
- CONSIDÉRANT la clause 13-7.24 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers en formation professionnelle;
- CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;
- IL EST PROPOSÉ PAR JULIE MORNEAULT, COMMISSAIRE, que monsieur Jean-François Plante soit engagé à titre d'enseignant en soudage au centre de formation professionnelle Qualitech, et ce, du 25 août 2008 au 30 juin 2009.
- Que cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
- 23-CE/08-09-24
- CONSIDÉRANT les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2008-2009;
- CONSIDÉRANT la clause 13-7.24 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers en formation professionnelle;
- CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;
- IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE-A. DUPONT, COMMISSAIRE, que madame Julie René soit engagée à titre d'enseignante en santé, assistance et soins infirmiers au centre de formation professionnelle Bel-Avenir, et ce, du 25 août 2008 au 30 juin 2009.
- Que cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
- 24-CE/08-09-24
- CONSIDÉRANT les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2008-2009;
- CONSIDÉRANT la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;
- CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;
- IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE ALARIE, COMMISSAIRE, que monsieur Jacques Thivierge soit engagé à titre d'enseignant en adaptation scolaire au centre le Point-Tournant, et ce, du 25 août 2008 au 30 juin 2009.
- Que cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
- CONSIDÉRANT les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2008-2009;
- CONSIDÉRANT la clause 13-7.24 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers en formation professionnelle;
- CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 24 septembre 2008

25-CE/08-09-24

IL EST PROPOSÉ PAR YVON LEMIRE, COMMISSAIRE, que monsieur Denis Tousignant soit engagé à titre d'enseignant en soudage au centre de formation professionnelle Qualitech, et ce, du 25 août 2008 au 30 juin 2009.

Que cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL PROFESSIONNEL – ENGAGEMENTS

CONSIDÉRANT le besoin d'une agente ou d'un agent de réadaptation à la Relance modifiée de l'école Sainte-Thérèse;

CONSIDÉRANT l'article 5-2.00 de la convention collective du personnel professionnel;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

26-CE/08-09-24

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE-A. DUPONT, COMMISSAIRE, que monsieur Frédéric Simoneau soit engagé à titre d'agent de réadaptation à la Relance modifiée de l'école Sainte-Thérèse, à temps complet (30 heures/semaine), à compter du 18 août 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT le besoin d'une conseillère ou d'un conseiller pédagogique en innovation pédagogique et français à la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT l'article 5-2.00 de la convention collective du personnel professionnel;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

27-CE/08-09-24

IL EST PROPOSÉ PAR JULIE MORNEAULT, COMMISSAIRE, que madame Maryse Gélinas soit engagée à titre de conseillère pédagogique en innovation pédagogique et français à la Commission scolaire, à temps complet (35 heures/semaine), à compter du 15 septembre 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT le besoin d'une conseillère ou d'un conseiller pédagogique en innovation pédagogique et français à la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT l'article 5-2.00 de la convention collective du personnel professionnel;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

28-CE/08-09-24

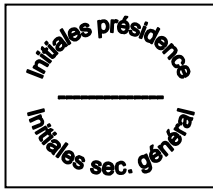
IL EST PROPOSÉ PAR CHRISTIAN DAIGNEAULT, COMMISSAIRE, que madame Francine Carle soit engagée à titre de conseillère pédagogique en innovation pédagogique et français à la Commission scolaire, à temps complet (35 heures/semaine), à compter du 18 août 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT le besoin d'une conseillère ou d'un conseiller pédagogique en innovation pédagogique et mathématique à la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT l'article 5-2.00 de la convention collective du personnel professionnel;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 24 septembre 2008

29-CE/08-09-24

IL EST PROPOSÉ PAR GILLES LEMIEUX, COMMISSAIRE, que monsieur Jean-Luc Lemieux soit engagé à titre de conseiller pédagogique en innovation pédagogique et mathématique à la Commission scolaire, à temps complet (35 heures/semaine), à compter du 15 septembre 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT le besoin d'une ou d'un psychologue à l'école secondaire du Moulin;

CONSIDÉRANT l'article 5-2.00 de la convention collective du personnel professionnel;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

30-CE/08-09-24

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE ALARIE, COMMISSAIRE, que madame Isabelle Duchesne soit engagée à titre de psychologue à l'école secondaire du Moulin, à temps complet (35 heures/semaine), à compter du 18 août 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT le besoin d'une ou d'un orthopédagogue aux écoles secondaires Académie les Estacades, Collège de l'Horizon et le Tremplin;

CONSIDÉRANT l'article 5-2.00 de la convention collective du personnel professionnel;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

31-CE/08-09-24

IL EST PROPOSÉ PAR JULIE MORNEAULT, COMMISSAIRE, que madame Johanne Bernier soit engagée à titre d'orthopédagogue aux écoles secondaires Académie les Estacades, Collège de l'Horizon et le Tremplin à temps partiel (25 heures/semaine), à compter du 2 septembre 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT le besoin d'une agente ou d'un agent de réadaptation aux écoles primaires Marguerite-Bourgeois et Saint-Pie-X;

CONSIDÉRANT l'article 5-2.00 de la convention collective du personnel professionnel;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

32-CE/08-09-24

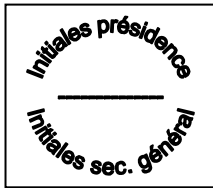
IL EST PROPOSÉ PAR CHRISTIAN DAIGNEAULT, COMMISSAIRE, que madame Karla Vanessa Preza soit engagée à titre d'agente de réadaptation aux écoles primaires Marguerite-Bourgeois et Saint-Pie-X, à temps partiel (19,5 heures/semaine), à compter du 25 août 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT le besoin d'une conseillère ou d'un conseiller d'orientation aux écoles secondaires Académie les Estacades, Avenues-Nouvelles, Collège de l'Horizon et au Centre d'éducation des adultes du Chemin-du-Roy;

CONSIDÉRANT l'article 5-2.00 de la convention collective du personnel professionnel;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;



33-CE/08-09-24

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE-A. DUPONT, COMMISSAIRE, que madame Julie Trottier soit engagée à titre de conseillère d'orientation aux écoles secondaires Académie les Estacades, Avenues-Nouvelles, Collège de l'Horizon et au Centre d'éducation des adultes du Chemin-du-Roy, à temps partiel (26 heures/semaine), à compter du 25 août 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL DE SOUTIEN – ENGAGEMENTS

CONSIDÉRANT les besoins d'une agente ou d'un agent de bureau classe 1 au Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT l'article 7-3.00 de la convention collective du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

34-CE/08-09-24

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE ALARIE, COMMISSAIRE, que madame Nathalie Ross soit engagée à titre d'agente de bureau classe 1, à temps complet (35 heures par semaine), au Service des ressources humaines, à compter du 19 juin 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins d'une secrétaire ou d'un secrétaire au Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT l'article 7-3.00 de la convention collective du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

35-CE/08-09-24

IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ISABELLE, COMMISSAIRE, que madame Valérie Beaulieu soit engagée à titre de secrétaire, à temps complet (35 heures par semaine), au Service des ressources matérielles, à compter du 1^{er} juillet 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins d'une technicienne ou d'un technicien en organisation scolaire à l'Académie les Estacades;

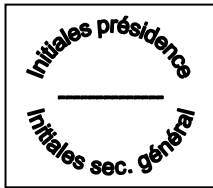
CONSIDÉRANT l'article 7-3.00 de la convention collective du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

36-CE/08-09-24

IL EST PROPOSÉ PAR CHRISTIAN DAIGNEAULT, COMMISSAIRE, que madame Judith Villemure soit engagée à titre de technicienne en organisation scolaire, à temps complet (35 heures par semaine), à l'Académie les Estacades, à compter du 2 juillet 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 24 septembre 2008

37-CE/08-09-24

CONSIDÉRANT les besoins d'une technicienne ou d'un technicien de travaux pratiques aux écoles secondaires Chavigny et des Pionniers;

CONSIDÉRANT l'article 7-3.00 de la convention collective du personnel de soutien,

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ PAR YVON LEMIRE, COMMISSAIRE, que madame Maryse Bouchard soit engagée à titre de technicienne de travaux pratiques, à temps complet (26,5 heures par semaine), (poste à caractère cyclique), aux écoles secondaires Chavigny et des Pionniers, à compter du 1^{er} juillet 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CONSIDÉRANT les besoins d'une technicienne ou d'un technicien de travaux pratiques à l'Académie les Estacades;

CONSIDÉRANT l'article 7-3.00 de la convention collective du personnel de soutien,

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

38-CE/08-09-24

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE-A. DUPONT, COMMISSAIRE, que madame Nathalie Hélie soit engagée à titre de technicienne de travaux pratiques, à temps complet (35 heures par semaine), (poste à caractère cyclique), à l'Académie les Estacades, à compter du 1^{er} juillet 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins d'une technicienne ou d'un technicien en documentation dans les écoles primaires suivantes : du Bois-Joli, de Pointe-du-Lac, Marguerite-Bourgeois et Richelieu;

CONSIDÉRANT l'article 7-3.00 de la convention collective du personnel de soutien,

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

39-CE/08-09-24

IL EST PROPOSÉ PAR JULIE MORNEAULT, COMMISSAIRE, que madame Marie-Ève Mondor soit engagée à titre de technicienne en documentation, à temps complet (35 heures par semaine), dans les écoles primaires suivantes : du Bois-Joli, de Pointe-du-Lac, Marguerite-Bourgeois et Richelieu, à compter du 4 août 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins d'une technicienne ou d'un technicien en documentation dans les écoles primaires suivantes : Ami-Joie-et-des-Grès, les Terrasses, Notre-Dame-du-Rosaire, Saint-Dominique-et-Sainte-Catherine-de-Sienne;

CONSIDÉRANT l'article 7-3.00 de la convention collective du personnel de soutien,

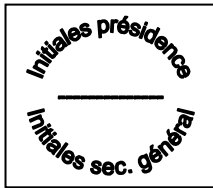
CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

40-CE/08-09-24

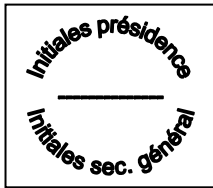
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ISABELLE, COMMISSAIRE, que madame Geneviève Fisette soit engagée à titre de technicienne en documentation, à temps complet (35 heures par semaine), dans les écoles primaires suivantes : Ami-Joie-et-des-Grès, les Terrasses, Notre-Dame-du-Rosaire, Saint-Dominique-et-Sainte-Catherine-de-Sienne, à compter du 4 août 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins d'une secrétaire ou d'un secrétaire d'école au Collège de l'Horizon;



- 41-CE/08-09-24
- CONSIDÉRANT l'article 7-3.00 de la convention collective du personnel de soutien;
- CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;
- IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE ALARIE, COMMISSAIRE, que madame Nancy Morissette soit engagée à titre de secrétaire d'école, à temps complet (35 heures par semaine), (poste à caractère cyclique), au Collège de l'Horizon, à compter du 4 août 2008.
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
- CONSIDÉRANT les besoins d'une secrétaire ou d'un secrétaire d'école à l'école primaire Louiseville;
- CONSIDÉRANT l'article 7-3.00 de la convention collective du personnel de soutien;
- CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;
- 42-CE/08-09-24
- IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE-A. DUPONT, COMMISSAIRE, que madame Linda Paulin soit engagée à titre de secrétaire d'école, à temps complet (30 heures par semaine), (poste à caractère cyclique), à l'école primaire Louiseville, à compter du 4 août 2008.
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
- CONSIDÉRANT les besoins d'une secrétaire ou d'un secrétaire d'école aux écoles Saint-Philippe et Mond'Ami;
- CONSIDÉRANT l'article 7-3.00 de la convention collective du personnel de soutien;
- CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;
- 43-CE/08-09-24
- IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE-A. DUPONT, COMMISSAIRE, que madame Véronique Gadoua soit engagée à titre de secrétaire d'école, à temps complet (35 heures par semaine), (poste à caractère cyclique), aux écoles Saint-Philippe et Mond'Ami, à compter du 4 août 2008.
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
- CONSIDÉRANT les besoins d'une secrétaire ou d'un secrétaire au Collège de l'Horizon;
- CONSIDÉRANT l'article 7-3.00 de la convention collective du personnel de soutien;
- CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;
- 44-CE/08-09-24
- IL EST PROPOSÉ PAR CHRISTIAN DAIGNEAULT, COMMISSAIRE, que madame Marie-Josée Landry soit engagée à titre de secrétaire, à temps complet (35 heures par semaine), (poste à caractère cyclique), au Collège de l'Horizon, à compter du 4 août 2008.
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
- CONSIDÉRANT les besoins d'une secrétaire aux Services éducatifs de la formation professionnelle, de la formation des adultes et du service aux entreprises;
- CONSIDÉRANT l'article 7-3.00 de la convention collective du personnel de soutien;



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 24 septembre 2008

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

45-CE/08-09-24

IL EST PROPOSÉ PAR JULIE MORNEAULT, COMMISSAIRE, que madame Kathleen Lacoursière soit engagée à titre de secrétaire, à temps complet (35 heures par semaine), aux Services éducatifs de la formation professionnelle, de la formation des adultes et du service aux entreprises, et ce, à compter du 1^{er} septembre 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION D'EMPRUNTS TEMPORAIRES

CONSIDÉRANT que des emprunts temporaires doivent être effectués selon les besoins de la Commission scolaire pour ses opérations;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a reçu l'autorisation du ministère de l'Éducation pour contracter des emprunts temporaires au cours de la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2008 pour des marges mensuelles n'excédant pas :

•	Juillet 2008	34 353 180 \$
•	Août 2008	39 190 591 \$
•	Septembre	48 628 690 \$
•	Octobre 2008	50 948 431 \$
•	Novembre 2008	48 012 900 \$
•	Décembre 2008	59 576 682 \$

pour ses dépenses de fonctionnement et d'investissements;

46-CE/08-09-24

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE ALARIE, COMMISSAIRE, que le président du Conseil des commissaires et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire tous les documents requis par la Banque Nationale du Canada relativement à ces emprunts temporaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION CAUTIONNEMENT COMPLEXE MULTI-DISCIPLINAIRE LES ESTACADES

CONSIDÉRANT les besoins financiers de Complexe multi-disciplinaire les Estacades pour la gestion du fonds de roulement de ses opérations;

CONSIDÉRANT la demande de Caisse Desjardins les Estacades à l'effet que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy se porte caution pour Complexe multi-disciplinaire les Estacades pour un montant n'excédant pas 300 000 \$;

CONSIDÉRANT la délégation de fonctions et pouvoirs détenue par monsieur Michel Morin, directeur général, ce dernier ayant signé en date du 2 juillet 2008 ledit cautionnement général envers Caisse Desjardins les Estacades;

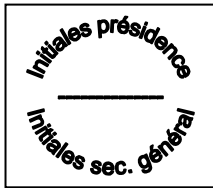
CONSIDÉRANT l'exigence de Caisse Desjardins les Estacades d'obtenir une autorisation spéciale pour mandater Michel Morin, directeur général, comme signataire dudit cautionnement;

47-CE/08-09-24

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE-A. DUPONT, COMMISSAIRE, que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy se porte caution envers Caisse Desjardins les Estacades pour toutes dettes et obligations, présentes et futures que Complexe multi-disciplinaire les Estacades lui doit ou pourra lui devoir de temps à autre, pour une somme n'excédant pas 300 000 \$ en capital et intérêts. Ce cautionnement est valable jusqu'au 30 octobre 2009 et renouvelable annuellement.

D'approuver la signature dudit cautionnement faite par Michel Morin, directeur général, en date du 2 juillet 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 24 septembre 2008

EMPRUNT À LONG TERME 1 700 000 \$

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy a demandé l'autorisation d'étaler, sur une période de vingt-cinq (25) ans, le financement du dépassement des coûts de construction et d'agrandissement du Complexe sportif Alphonse-Desjardins comprenant un aréna olympique et une surface synthétique intérieure;

CONSIDÉRANT l'autorisation de principe reçue de la Direction des opérations budgétaires et financières du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en date du 11 juin 2008;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de donner suite à cette autorisation par l'adoption d'une résolution d'emprunt par billet à long terme pour une durée n'excédant pas vingt-cinq (25) ans;

CONSIDÉRANT les offres de financement obtenues de deux (2) institutions financières soit :

- 1) Banque Nationale du Canada
- 2) Desjardins gestion d'actifs

CONSIDÉRANT l'analyse des offres de financement;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

48-CE/08-09-24

IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ISABELLE, COMMISSAIRE, que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy contracte un emprunt au montant de un million sept cent mille dollars (1 700 000 \$) auprès de Desjardins gestion d'actifs.

Que cet emprunt soit effectué en date du 1^{er} octobre 2008 et remboursable au moyen de versements mensuels égaux et consécutifs effectués le quinzième jour de chaque mois, comprenant capital et intérêt au taux de 5,84% pour la durée du prêt;

Que cet emprunt soit contracté par un ou des billets à terme pour le montant de l'emprunt, portant intérêt au taux précité et remboursable selon l'échéance prévue, étant entendu que le coût du service de la dette annuel sera à la charge de la Commission scolaire;

Que cet emprunt puisse, à la discrétion de la Commission scolaire, être remboursé par anticipation;

Que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy autorise le président et le directeur général à signer au nom de ladite Commission le ou les billets, à poser tout acte et à signer tout autre document qu'ils jugeront utiles pour donner plein effet aux présentes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU GARE-DU-ROY – NOMINATION DE L'ENTREPRENEUR

CONSIDÉRANT le projet de d'aménagement du Gare-du-Roy au 3245, rue Foucher à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public;

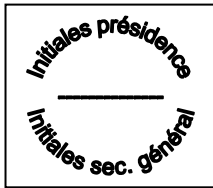
CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte, M. Raymond Bluteau;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

49-CE/08-09-24

IL EST PROPOSÉ PAR CHRISTIAN DAIGNEAULT, COMMISSAIRE, que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy accepte la plus basse soumission conforme, soit celle de Charles-Eugène Roux inc., au montant de 93 840,00 \$ pour le projet d'aménagement du Gare-du-Roy au 3245, rue Foucher à Trois-Rivières, conformément au Règlement sur les contrats de construction des immeubles des commissions scolaires (I-13.3, r.0.01);



Que le président de la Commission scolaire, monsieur Yvon Lemire, et le directeur général, monsieur Michel Morin, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT EN HUILE À CHAUFFAGE 2008-2009

CONSIDÉRANT l'appel d'offres relativement à l'approvisionnement d'huile à chauffage aux établissements de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT le budget de fonctionnement 2008-2009;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

50-CE/08-09-24

IL EST PROPOSÉ PAR JULIE MORNEAULT, COMMISSAIRE, que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy, le tout conformément à la politique d'approvisionnement en vigueur, accorde le contrat d'approvisionnement d'huile à chauffage pour l'année scolaire 2008-2009, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pétrole de la Mauricie, au coût de 0,9030 \$/litre (huile à chauffage) et 0,9530 \$/litre (diesel).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, monsieur Pierre-A. Dupont, COMMISSAIRE, propose la levée de la séance.

Le président

La secrétaire générale